

DESCRIPTION DE FONCTIONS

1. TITRE D'EMPLOI : Hygiéniste dentaire (2261)

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Personne qui, à partir des programmes généraux établis, élabore des programmes spécifiques d'éducation et de prévention en matière d'hygiène dentaire; collabore aux différents programmes de dépistage; elle peut assister le ou la dentiste dans l'exercice de ses fonctions. Elle applique en matière de prévention et de soins dentaires, les techniques d'hygiène dentaire; voit à l'application topique des agents anticariogènes; procède au nettoyage, au détartrage et au polissage des dents, effectue l'examen oral préliminaire et l'anamnèse; place, sculpte et finit les restaurations; prend les impressions pour modèles d'études; tient l'inventaire et fait les commandes de fournitures dentaires.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en hygiène dentaire d'une école reconnue par le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport.

*Pour utiliser ce titre réservé, la personne doit être membre de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec. À la demande de l'employeur, la personne concernée fournit la preuve de son appartenance audit Ordre.

3. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS RELIÉES À LA FONCTION

- 3.1. Dépiste les maladies bucco-dentaires;
- 3.2. Enseigne les principes de l'hygiène buccale;
- 3.3. Trace les programmes préventifs;
- 3.4. Conseille les clients;
- 3.5. Utilise des méthodes scientifiques de contrôle et de prévention des affections bucco-dentaires et pose les actes de médecine dentaire qui lui ont été autorisés, sous la direction d'un dentiste;
- 3.6. Recueille les informations générales et médicales nécessaires à l'ouverture du dossier des nouveaux clients;
- 3.7. Procède à des évaluations de la condition bucco-dentaire;
- 3.8. Effectue des activités de dépistage de la carie, des malocclusions et des maladies périodentaires;
- 3.9. Utilise le critère provincial pour dépister et appliquer l'indice de plaque dentaire (O.H.I.S.) et celle du C.A.O. (carie, absence et obturation) pour assurer le suivi des clientèles;

- 3.10. Applique des mesures reconnues de contrôle et de prévention des maladies bucco-dentaires selon les protocoles déterminés;
- 3.11. Assure le contrôle de l'asepsie;
- 3.12. Recommande les recours aux soins dentaires chez la clientèle ayant un besoin évident de traitement;
- 3.13. Organise et anime des activités de prévention et de sensibilisation;
- 3.14. Contribue à la réalisation de la programmation en vue d'atteindre les objectifs de l'établissement;
- 3.15. Tient à jour ses dossiers et complète les données statistiques exigées;
- 3.16. Fait l'inventaire et l'approvisionnement du matériel nécessaire dans les activités de clinique et d'éducation;
- 3.17. S'assure de la conformité du matériel d'hygiène dentaire à utiliser dans les activités de la clinique dentaire;
- 3.18. Participe à l'orientation et à la formation du nouveau personnel et des stagiaires;
- 3.19. Accomplit toute autre fonction connexe à la demande de son supérieur immédiat. |

4. TÂCHES SPÉCIFIQUES

5. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, la sécurité des usagers, résidents, employés, médecins, stagiaires et bénévoles est de première importance.

Afin d'assurer la sécurité de tous, les employés, médecins, stagiaires, bénévoles et personnes liées par contrat de service appelés à travailler ou contribuer dans le processus de prestation des soins et services ont des obligations et des responsabilités relatives à la sécurité. À ce titre, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal s'attend à ce que chacun d'eux s'acquitte des responsabilités suivantes :

- 5.1 Prendre les moyens nécessaires et pertinents dans le cadre de leur fonction afin de ne pas compromettre leur propre sécurité, la sécurité des usagers, des résidents, des familles, des visiteurs ou des collègues.
- 5.2 Respecter les politiques et procédures relatives à la sécurité et à la qualité des soins, et ce, afin d'assurer une saine gestion des risques, telles la politique de prestation sécuritaire des soins et services de santé, la politique de double identification de l'utilisateur, la politique relative à la carte d'identité, la procédure de déclaration des incidents et des accidents, etc.
- 5.3 Respecter et appliquer les normes, les bonnes pratiques ou méthodes de travail pertinentes à leur fonction qui ont un impact sur la sécurité, telles que l'utilisation des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la protection des mots de passe informatique, l'administration sécuritaire des médicaments, le protocole d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle, etc.
- 5.4 Respecter les procédures lors de mesures d'urgence telles les procédures d'intervention en situation d'agressivité ou de violence, lors de fugue de patient, lors d'incendie, etc.
- 5.5. Respecter et appliquer les mesures d'hygiène de base et de prévention et contrôle des infections.
- 5.6 Signaler à leur supérieur immédiat (ou à un gestionnaire en responsabilité) ou déclarer, le cas échéant, les incidents et les accidents impliquant un usager, visiteur, les biens de l'utilisateur ou ceux de l'établissement, y compris le signalement de tout appareil défectueux.
- 5.7 Suggérer ou appliquer les mesures préventives et correctives suite à des événements ou lorsque des situations à risques surviennent.
- 5.8 Collaborer à toute enquête interne ou externe en matière de gestion des risques.
- 5.9 Participer, le cas échéant, à une démarche de divulgation faite au patient, à un résident ou à son représentant suite à un accident.

6. EXIGENCES

Formation académique :

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en hygiène dentaire d'une école reconnue par le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport et être membre de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec.

Compétences requises :

- Orientation vers les partenaires
- Orientation vers l'amélioration continue
- Capacité à œuvrer dans un contexte de transformation
- Communication

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, nous sommes animés par des valeurs organisationnelles qui définissent notre philosophie de gestion et qui encadrent nos actions. Les valeurs qui nous unissent sont la collaboration, le professionnalisme, la qualité des soins et services, la communication et le respect.]